

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Saison 2018 des écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord Le réemploi gagne en popularité

MRC de La Rivière-du-Nord, le 4 décembre 2018 – Les écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord gagnent en popularité sur le plan du réemploi. Ainsi, en 2018, sur l'ensemble des matières déposées par la population, soit 1 224 tonnes, près de 40 % des matières ont été rachetées à bas prix par les citoyens. Autant d'objets en bon état qui auront une seconde vie et qui éviteront l'enfouissement.

Dans le principe des 3 RV-E, le réemploi vient tout de suite après la réduction à la source et devance le recyclage. Il permet de prolonger la durée de vie utile des biens tout en réduisant le gaspillage des ressources naturelles. « Nous sommes parmi les seuls écocentres au Québec à être aussi actifs sur le plan du réemploi. D'ailleurs, les écocentres ont été créés en 2005, avec l'idée de favoriser le réemploi et de l'optimiser. Cette pratique écologique fait donc partie de notre ADN et est fortement ancrée dans notre gestion opérationnelle. De même, elle encourage la consommation responsable des citoyens », déclare Alain Bellay, directeur général des écocentres.

Au total, en 2018, les revenus autogénérés provenant du réemploi et du recyclage atteignent 402 000 \$ et constituent 44 % du budget annuel de 900 000 \$ des écocentres. À elles seules, les ventes issues du réemploi ont permis aux cinq écocentres de réaliser des revenus autogénérés de 341 000 \$, soit presque six fois plus que les revenus provenant du recyclage. « Ce qui est particulier, cette année, c'est qu'avec un achalandage équivalent à celui de 2017, soit près de 100 000 visites, les écocentres ont réussi à accroître de 18 % leurs revenus autogénérés de réemploi. Chose certaine, plus nos revenus autogénérés augmentent, plus la quote-part annuelle à payer des municipalités diminue, et plus les citoyens en bénéficient », conclut M. Bellay.

Pour un monde plus juste, plus libre, plus vert et plus solidaire!





Tous les efforts que déploient les écocentres permettent donc d'éviter le plus possible l'élimination. C'est en tout dernier recours que les matières sont dirigées vers l'enfouissement : 8,4 % en 2018, ce qui est minime par rapport à l'ensemble des matières traitées.

### **Comment les écocentres fixent-ils les prix des matières?**

Les écocentres étant des centres de récupération, leur but n'est pas de faire des profits, mais d'écouler rapidement la marchandise reçue. C'est pourquoi leurs prix sont bas. Les préposés se réfèrent donc à une liste de prix de base établie selon les catégories de matières et révisée chaque année par l'administration. Les écocentres s'assurent toutefois que leurs prix sont légèrement au-dessus de ceux des comptoirs d'entraide de la région pour ne pas entraver leur mission communautaire.

### **À quoi servent les revenus de la vente des matières?**

Développement durable Rivière du Nord est un organisme à but non lucratif mandaté par les cinq municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord pour gérer les cinq écocentres sur le territoire. Les revenus autogénérés obtenus par la vente des matières servent donc à réduire la quote-part annuelle à payer par les municipalités pour la gestion des écocentres.

- 30 -

Renseignements : Alain Bellay, directeur général  
Écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord  
Tél. : 450 569-0451  
[abellay@ecocentresrdn.org](mailto:abellay@ecocentresrdn.org)

Pour un monde plus juste, plus libre, plus vert et plus solidaire!

